

Projets et enjeux liés à la Seine

1 PARCELLES D'INTERET PAYSAGER

Ces parcelles sont aujourd'hui très boisées, peu ou pas construites. Elles peuvent constituer un réservoir de biodiversité, un « poumon vert » et présenter des espaces de convivialité, de détente pour les habitants. De plus, elles font face à la pointe de l'Ile-Saint-Denis, elle-même destinée à la préservation de la biodiversité (réserve ornithologique).



vue depuis le chemin de halage

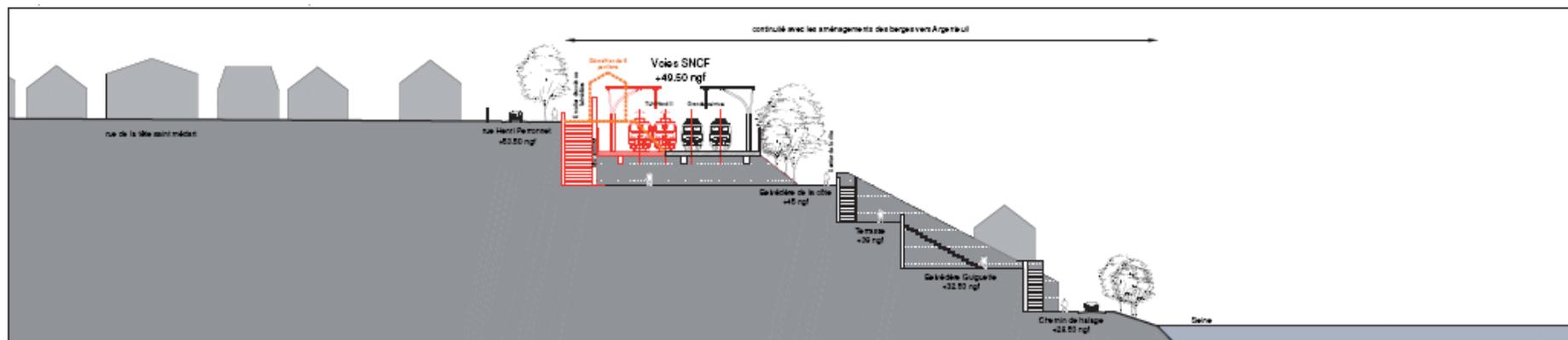


2 CREATION D'UN BELVEDERE

Le désenclavement du quartier prévoit la création d'un axe Nord-Sud de la rue de Strasbourg à la Seine. Ce nouvel axe majeur du quartier dessert des équipements existants (le foyer des jeunes travailleurs, l'école maternelle Anatole France, l'école maternelle Dumas) et futurs (Dojo, terminus Tramway T8, nouveau centre socioculturel). Le projet a pour objectif d'ouvrir le Quartier d'Orgemont sur les berges par un passage piéton sous la TLN et une succession de terrasses descendant vers le fleuve. Véritable belvédère, cet aménagement est bien plus qu'un lien aux berges. C'est un point de vue panoramique sur l'ensemble de la boucle nord et au delà sur Paris.



Accès aux berges de Seine depuis Orgemont via la création d'un belvédère. Ce nouvel accès permet aux piétons d'accéder aux berges de Seine en moins de 400m depuis la place Oberürsel, proposition Agence TGT.



Le projet en coupe

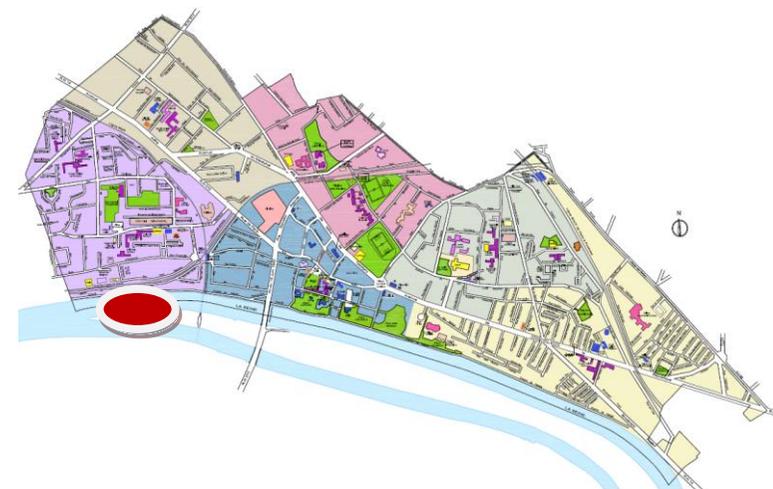


Vue depuis la rue de la tête St Médard

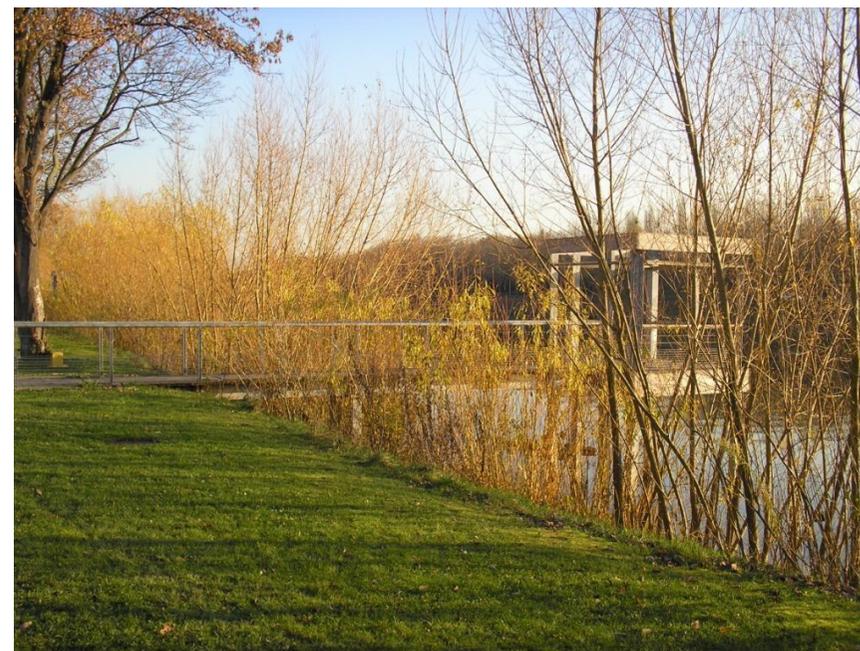
3 REHABILITATION DES BERGES

Les berges à Epinay-sur-Seine sont préservées des circulations motorisées, réservées aux circulations douces. Sur cette partie Ouest, elles sont également ouvertes à la circulation des riverains.

Un aménagement écologique, de type génie végétal et génie minéral, peut être envisagé, dans la continuité de ceux déjà réalisés afin de requalifier les berges érodées, recréer des biotopes spécifiques et poursuivre l'itinéraire doux.



Les berges au niveau de la rue du Port



Les berges réaménagées en 2007

4 TRAITEMENT DE LA RUE DU PORT

Cette rue est le seul accès aux berges côté Ouest. Un aménagement qualitatif est à envisager à la fois pour les véhicules des riverains et les circulations douces.



Rue du Port



5 REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE

Cette entrée de ville est l'ouverture directe sur le centre ville d'Epinay-sur-Seine. L'extrémité Nord de l'avenue du 18 Juin 1940 fait l'objet de nombreux aménagements urbains (requalification des espaces publics, passage du T8, construction de logements, ...).

Elle constitue un itinéraire cyclable identifié dans le plan départemental. Un aménagement qualitatif offrant une place importante aux piétons et aux cyclistes est à envisager.

Il doit également permettre la mise en valeur du bâtiment des studios d'enregistrement situés à l'entrée de ville, véritable patrimoine industriel d'Epinay-sur-Seine et le traitement des friches urbaines longeant l'avenue du 18 juin 1940.



Vue depuis l'Avenue du 18 juin

6 REQUALIFICATION DU FRANCHISSEMENT EXISTANT

Le pont constitue le lien entre deux départements, entre les parcs de part et d'autre de la Seine et relie des entrées de ville à requalifier.

Son aménagement doit comporter un espace important dédié aux circulations douces.

Traité comme un mail piéton, il constitue un véritable jardin suspendu au dessus de la Seine et offre des perspectives sur le fleuve.

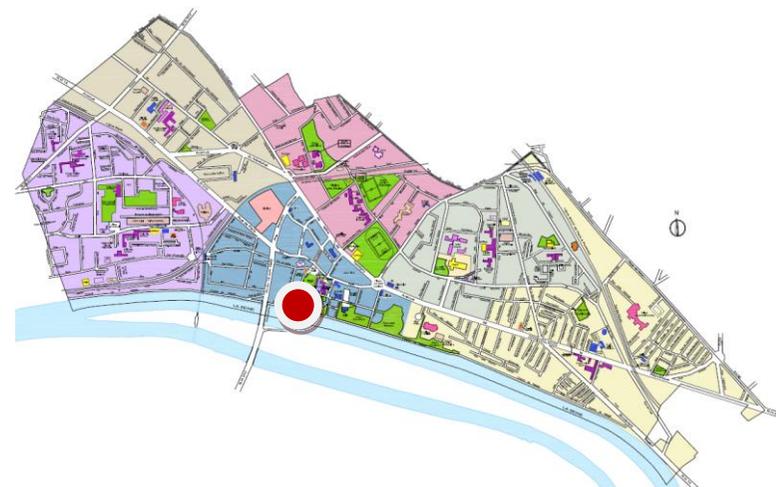


Vue depuis le pont d'Épinay

7 REQUALIFICATION DE LA LIAISON SEINE RUE DU MONT

Ce passage, qui relie le centre ville à la Seine se situe dans le prolongement d'une rue « historique » d'Épinay (rue Dumont).

Il nécessite une requalification pour le rendre praticable, mais dans l'esprit de l'aménagement de la rue Dumont.



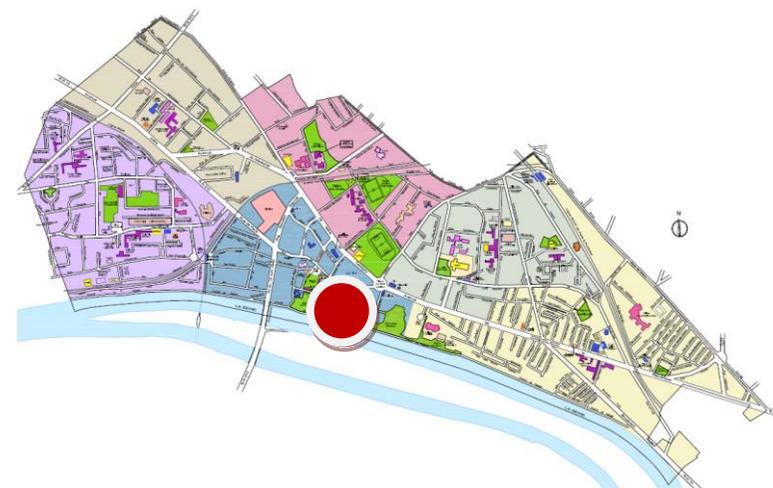
La rue du Mont depuis les Berges

8 OUVERTURE DU CENTRE VILLE SUR LA SEINE

Le projet de renouvellement urbain du Centre Ville est un projet de redynamisation urbaine de grande ampleur. Un volet important concerne la recomposition des espaces publics, avec une volonté d'ouverture du Centre Ville vers les autres quartiers et le fleuve.

L'axe fort, qui constitue une trame verte, relie les parcs du nord aux berges par les espaces publics nouvellement aménagés (la rue Lacépède, la place René Clair, le square du 11 Novembre, ...).

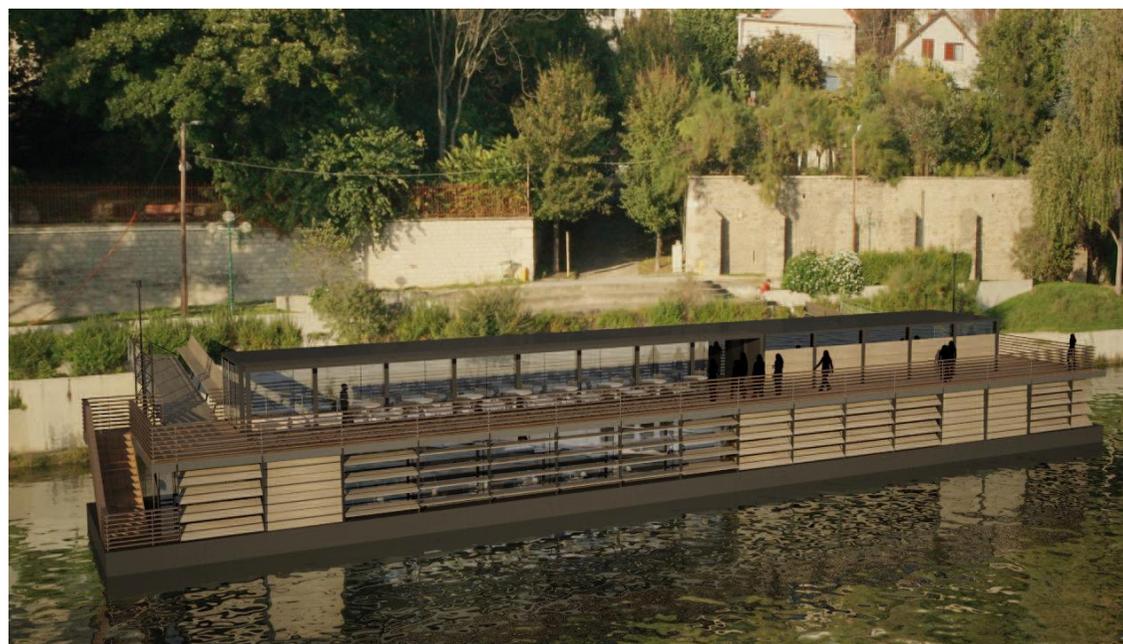
Il s'agit à présent de poursuivre jusqu'à la Seine par la démolition de tout ou partie de l'école Georges Martin, l'aménagement du parc Monet (englobant le traitement de l'Orangerie) et la création d'un débouché sur les berges.



9 AMENAGEMENT DES BERGES AU DROIT DU FUTUR BATEAU RESTAURANT

Un aménagement paysager qualitatif des espaces au droit du futur bateau restaurant va être effectué pour recevoir le public dans un cadre agréable et accueillant.

Il participe à la requalification des berges dans le cadre de l'ouverture de celles-ci sur le Centre Ville.



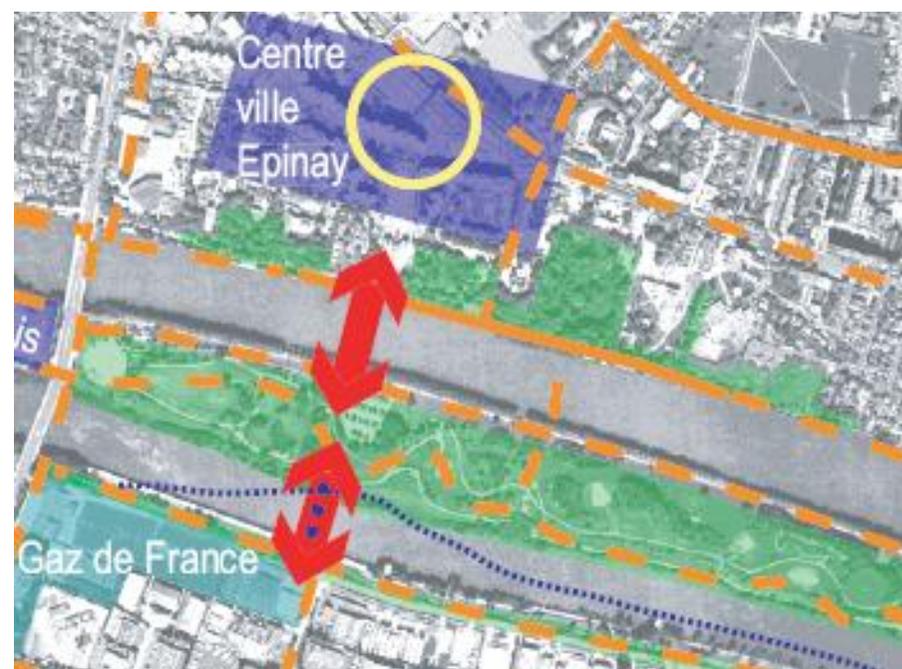
Le projet de restaurant flottant

10 FRANCHISSEMENT DE PARCS A PARCS

Les liaisons inter-parcs, de part et d'autre de la Seine, sont aujourd'hui compliquées et non sécurisées : elles s'effectuent par les ponts existants, parmi la circulation motorisée.

Ce franchissement, réservé aux circulations douces, permet de relier des espaces verts de grande qualité (parcs d'Epinais-sur-Seine, parc de l'Ile-Saint-Denis, parc des Chanteraines).

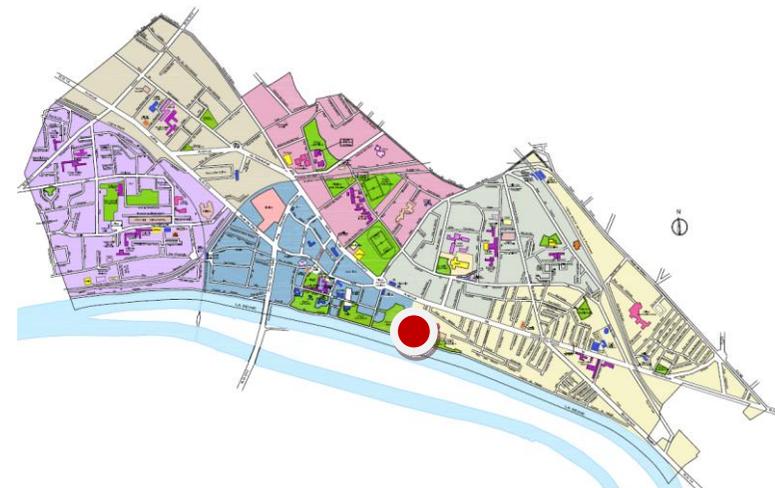
Il apporterait notamment, en terme de paysage, un plus indéniable, comme une œuvre d'art enjambant la Seine et offrant de belles perspectives sur le Fleuve.



11 AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA SEINE LE LONG DU COLLEGE GALLOIS

Cet accès permet une liaison entre l'avenue de la République (station de Tramway) et les berges de Seine dans un environnement « naturel » (parc Lihou, espaces verts de la maison de santé).

Aujourd'hui très confidentiel, sa requalification permettrait de le rendre plus lisible et de créer une perspective vers la Seine depuis le collège Evariste Gallois.



L'accès aux berges le long du collège Evariste Gallois

12 AMELIORATION DE L'ACCES A LA SEINE RUE JEAN MERMOZ

Cet accès existant est aujourd'hui peu qualitatif et difficilement praticable. Sa requalification pourrait comporter une partie en escalier et une partie en pente douce.



L'accès vers la rue Mermoz



L'accès depuis la rue Mermoz

13 PARCELLES MUTABLES VILLA CHARLES

Ces parcelles mutables en bords de Seine sont aujourd'hui occupées par des entreprises.

La maîtrise du foncier peut être l'occasion d'envisager un aménagement urbain et paysager de qualité, offrant un joli panorama sur la Seine et permettant de conserver « l'esprit écologique » des berges requalifiées.



Vue des terrains depuis le chemin de halage

14 CREATION D'UN ACCES A LA SEINE IMPASSE CHARLES ET D'UN FRANCHISSEMENT

Aujourd'hui le carrefour des Mobiles et le quartier la Source-Les Presles n'ont pas d'accès direct aux Berges. La requalification et l'ouverture de l'impasse Charles permet cet accès à la Seine qui doit être largement dédié aux circulations douces.

Le franchissement vers l'Ile-Saint-Denis, connecte des territoires grâce à un ouvrage réservé aux circulations douces et démultiplie les possibilités de promenades.



15 PARCELLES MUTABLES TRIANGLE ENTREE DE VILLE

Ces parcelles, situées en entrée de ville sont plus ou moins en friches.

Situées en bord de Seine, elles présentent un atout certain pour un aménagement urbain qualitatif qui s'intégrerait dans l'ambiance écologique des berges déjà aménagées.



Terrain ex-Rédélé

16 REDUCTIONS DES NUISANCES DU SIAPP

La station de prétraitement du SIAAP constitue une nuisance indéniable pour le cadre de vie du secteur.

Le traitement de ces nuisances, notamment olfactives, est un point indispensable pour pouvoir envisager des aménagements urbains de qualité au niveau de l'entrée de ville.



Les installations du SIAAP

17 REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE

Cette entrée de ville est aujourd'hui particulièrement dégradée tant au niveau de ses axes de circulation (routier, ferré) que des constructions qui la composent.

Elle comporte cependant de nombreux atouts (atouts paysagers, positionnement idéal dans la continuité de la Confluence, nœud gordien entre des territoires en développement) et se situe donc dans un secteur intercommunal stratégique amené à évoluer.



L'entrée de ville par le Boulevard Foch

18 TRAITEMENT DE L'ÎLOT INSALUBRE ET REQUALIFICATION URBAINE DU SECTEUR



Cet îlot est touché par des problèmes importants d'insalubrité, de solidité des constructions et d'assainissement.

L'ensemble qu'il constitue avec l'espace vert sur Saint-Denis fait partie d'un secteur beaucoup plus vaste (Briche confluence) qui peut bénéficier d'un aménagement de grande ampleur.



Îlot insalubre rue de l'Yser

19 TRAITEMENT DE LA CONTINUITÉ PAYSAGÈRE ET CIRCULATIONS DOUCES

L'aménagement écologique des berges s'interrompt au nord de l'emplacement du port.

Une continuité est indispensable pour offrir aux cyclistes et promeneurs une balade jusqu'à Saint-Denis et au-delà vers la capitale (parc de la Villette). Elle nécessite des aménagements qualitatifs et une ouverture du passage de l'écluse de la Briche.



Vue depuis le pont

